

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 22/06/2026

Date de la convocation :

16/06/2026

Date d'affichage :

16/06/2026

Nombres de membres :

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 33

L'an 2026 et le 22 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle des fêtes de Kutzenhausen sous la présidence de Marc BASTIAN, délégué titulaire.

Elus présents :

Titulaires : Marc BASTIAN

MMES : Nathalie CHANOIR, Lysiane DUDT, Marie-Claude FILSER, Monique MEYER, Anaïs NAGEL, Nathalie SCHALL, Christelle SCHMITT, Céline STURM,
MM Freddy CUNTZ, Laurent DEUTSCH, Philippe DUCROS, Dominique FERBACH, Marc FLORIAN, Alain FUCHS, Nicolas GUTHMULLER, Pierre HERRMANN, Patrick HOFFMANN, Cédric LEMAITRE, Edouard LIEBER, Guillaume PETER, Dominique PFEIFFER-RINIE, Sylvain ROYAL, André SCHMITT, Hervé TRITSCHBERGER, Serge ZEIDLER

Suppléants avec délégation vote :

MM Ludovic JOTZ représente Roger ISEL, Manuel KOEHL représente Jean-Yves JUNG,

Suppléants sans délégation vote :

MMES Anne HOLTZMANN,

MM Christophe AMRHEIN, Jacques ROCCHI,

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME Peggy BALL donne procuration à Freddy CUNTZ,

MM. Roger ISEL est représenté par Ludovic JOTZ, Jean-Yves JUNG est représenté par Manuel KOEHL, Jean-Pierre MICHEL donne procuration à Sylvain ROYAL, Manuel SCHERRER donne procuration à Hervé TRITSCHBERGER, Dominique SCHNEIDER donne procuration à Nicolas GUTHMULLER, Christian TRAUTMANN donne procuration à Marie-Claude FISLER

Elus suppléants excusés :

MME Marie-Agnès MEYER,

M. Jacky KELLER,

Elus absents :

Titulaires :

MM Jean-Louis KLIPFEL, Christophe SCHERTZ, Stéphane SPEYSER

Suppléants :

MMES Angélique PFEIFFER, Sabrina WINCKEL

MM Jean-Jacques ROS, Olivier STUDER, Marc SCHAEFFER, David TREIBER, Valentin WOLFF

Secrétaire de séance :

Mme Céline STURM

Réf : 057.2026

Vote : A l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

057.2026 : Programme annuel d'actions avec le collège « Mac Mahon » à Woerth : subvention exceptionnelle complémentaire pour la participation au championnat de France de volley-ball.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 062.2025 du 15.12.2025 : « Service animation : Partenariat avec le collège « Mac Mahon » à Woerth : validation du programme annuel d'actions 2025-2026 ».

Considérant le partenariat établi avec le collège « Mac Mahon » à Woerth et programme annuel d'actions 2025-2026 en découlant,

Considérant que la communauté de communes, dans le cadre du programme d'actions annuel signé avec le Collège Mac Mahon à Woerth, soutient la section sportive volley par la mise à disposition d'un animateur sportif, la mise à disposition des véhicules pour les rencontres sportives et une participation financière de 1 000 € en cas de participation de la section sportive à la finale du championnat de France,

Considérant que cette année, deux équipes se sont qualifiées au phase finale, l'équipe féminine a participé au championnat de France à La-Roche-sur-Yon et l'équipe masculine est qualifiée pour le championnat de France à Tours,

Considérant la demande du collège Mac Mahon de compléter le cofinancement intercommunal à hauteur de 400 € supplémentaires, pour le déplacement de la section sportive volley masculine à la finale nationale de Tours, et permettant de réduire la participation des familles à 55 € par élève,

Considérant que plusieurs réunions avec les élus du territoire ont permis au président de proposer cette délibération en conseil communautaire, notamment le dernier conseil des maires et dernier bureau exécutif,

Entendu l'exposé de la 3^{ème} vice-présidente Mme Céline STURM, en charge des politiques publiques relatives à la cohésion sociale, au sport, à la jeunesse, à la culture, et la politique « seniors »,

Entendu l'exposé du président M Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De verser une subvention exceptionnelle complémentaire au collège Mac Mahon à Woerth, au titre de la sélection d'une équipe complémentaire au championnat de France de volley-ball, de 400 €,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/06/2026

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
Mme Céline STURM

Le président,
Marc BASTIAN